

L'an deux mille treize, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 13 Décembre à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 02/12/2013.

ORDRE DU JOUR :

- PLAN LOCAL D'URBANISME
- EPCI
- ÉCOLES
- BOIS
- EAU
- DIVERS

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- M. GAILLARD Éric,
- Mme GUILLOT Annette

Invitée : Mme DELCROIX Janine.

Monsieur LÉONARD Étienne est élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Au début de la séance, M. le Maire informe le Conseil Municipal de la présence de Mme DELCROIX Janine, invitée pour l'hommage à rendre à notre compagnon Jean-Claude, brutalement décédé.

À la place de feu notre Adjoint, l'écharpe à glands d'argent sur son siège symbolise son rang dans l'Assemblée ; sur la table, une photo de son action pour la Commune lors de la venue de M. VINCHELIN, vice-président du Conseil Général responsable du SDIS en visite auprès des Pompiers de la Commune en attente de leur nouveau local.

Cette présence posthume de Jean-Claude a interpellé chacun des conseillers en son for intérieur et tout au cours des débats, sa truculence ne nous a pas abandonnée...

Puis, à la fin de cette dernière séance de l'année, quand l'Assemblée décide de fêter autour d'un verre de l'amitié la fin d'un cycle de gestion, une nouvelle photo de Jean-Claude, le verre à la main, est dévoilée à sa place.

Les rires fusent, les bons mots, Jean-Claude est encore et toujours là...

Nous levons un verre qui n'est pas de Sancerre, nous goutons quelques friandises, nos libations vont à notre ami...

COMPTABILITÉ :

1- Lettre à Mme la Perceptrice :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre envoyée à Mme WOLSKI, perceptrice de Colombey-les-Belles suite à un courrier de réprimande reçu en Mairie, ainsi qu'en réponse à de nombreuses doléances des habitants concernant l'accueil qu'ils reçoivent en Perception, notamment lorsqu'ils effectuent le paiement des concessions du cimetière communal.

Le courrier envoyé en Perception par la Mairie reprend donc tous ces griefs et rappelle aux fonctionnaires payés par nos impôts, qu'ils n'ont pas seulement le rôle d'applicateurs des règles édictées par l'État, mais également celui plus humain de faire leur travail avec respect des publics qu'ils accueillent.

2- Indemnité de Conseils :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours de Madame WOLSKI Peggy, Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.
- sur l'acceptation de Madame WOLSKI Peggy, Receveur Municipal, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme WOLSKI Peggy, receveur municipal.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Le Conseil prend connaissance du plan de zonage effectué lors des réunions précédentes en commission Plan Local d'Urbanisme.

Une prochaine réunion spécifique à ce sujet sera organisée pour affiner les différents zonages établis sur les plans fournis par le cabinet CDHU.

EAU :

1- Analyse d'eau :

Le conseil prend connaissance de la dernière analyse d'eau comportant une légère pollution mais sans risque sanitaire.

2- Taxes de l'Agence de l'eau :

Pour 2014, les taxes de l'Agence de l'eau s'élèveront à :

- 0,359 € par m³ pour la taxe pollution (2013 : 0,356)
- 0,274 € par m³ pour la taxe modernisation des réseaux (inchangé)

3- Prix de l'eau :

Le Conseil suit le calcul d'amortissement des travaux d'amélioration du réseau d'eau (conduites en plomb et compteurs) effectué l'an passé et porte ainsi le prix de l'eau dès le 1^{er} Janvier 2014 comme suit :

- eau potable consommée :
 - jusqu'à 1.000 m³ : 1,74 € le m³ (2013 : 1,58 €)
 - au delà de 1.000 m³ : (inchangé) 0,331 € le m³
- assainissement :
 - jusqu'à 1.000 m³ : (inchangé) 0,30 € le m³
 - au delà de 1.000 m³ : (inchangé) 0,040 € le m³

BOIS :

1- Coupes 2014 :

Le Conseil Municipal prend connaissance du programme de marquage des coupes au titre de l'année 2014.

Les coupes portent sur les parcelles 16, 25, 26, 30 et 34.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2014 :

- Vente des futaies de la coupe façonnée, parcelles 16, 25, 26, 30 et 34.
- Cession de bois de chauffage, parcelles : 16, 25, 26, 30 et 34.

Le marquage aura lieu en janvier, ce qui rend tardive l'exploitation possible par les cessionnaires. Le Conseil sera plus vigilant l'an prochain et imposera à l'ONF un planning de marquage favorable à la Commune, pénalisée dans ce domaine depuis plusieurs années.

2- Recettes menus produits 2013 :

Les recettes de menus produits en 2013 sont d'un montant de 5800 €.

3- Menus produits :

L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas augmenter le prix des menus produits pour l'année 2014.

Il restent ainsi de 5,25 € H.T. le stère.

ÉCOLES :

1- Modification des statuts :

Suite à la transformation du Syndicat Intercommunal en Syndicat Mixte, le conseil municipal accepte :

- la modification des statuts, notamment le retrait de la compétence « transport scolaire »,
- la modification du périmètre du syndicat consistant au retrait au 01/01/2014 de 5 communes n'appartenant pas au périmètre de la Communauté de Communes de Colombey et

du Sud Toulinois : Saulxerotte, Autreville, Harmonville, Punerot et Ruppes sans contrepartie financière.

2- Compte-rendu du SIEPCS :

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu du Syndicat Mixte d'Enseignement du 1^{er} Cycle du 2 septembre 2013.

3- Rythmes scolaires :

Lors des dernières réunions avec les communes de Vannes-le-Châtel et Gibeauveix, il avait été décidé de fixer les horaires des nouveaux rythmes scolaires conjointement avant le 20 décembre.

À ce jour, ces horaires ne sont pas officiellement définis, pas plus que n'est réglée la situation de la scolarisation des enfants d'Uruffe et Gibeauveix vers la Meuse.

3- Transports scolaires :

- La décision du Conseil Général de supprimer le financement des transports méridiens à partir du 1^{er} janvier 2014 est reporté à la rentrée scolaire 2014 pour ce qui concerne la participation financière de la Commune mais l'Assemblée Départementale souhaite que la Commune prenne une position de principe avant le 31/12/2013, cette décision pouvant être révoquée par la Commune jusqu'au 15/06/2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition du Conseil Général de prendre en charge progressivement le coût du transport méridien à partir du 1^{er} septembre 2014.

L'Assemblée autorise le Maire à signer les actes utiles à ce dossier.

- Suite à notre demande de financement du transport vers Rigny par le Conseil général, ce dernier doit refaire une étude. À ce jour la réponse qui devait nous être faite officiellement pour fin novembre n'est toujours pas parvenue en Mairie.

Le Conseil trouve un peu bizarre cette tergiversation...

4- Visite de l'Église :

Le Maire informe le conseil du projet de visite de l'Église des enfants lors de la mise en place du nichoir à chouettes par l'association LOANA dans le clocher. Cette action permettra de faire

découvrir le patrimoine communal aux enfants ainsi qu'aux parents intéressés par ce projet mis en place avec les institutrices.

EPCI :

1- Com'écu :

Le Conseil Municipal prend connaissance du Com'écu, une lettre d'information aux élus de la Communauté de Communes.

2- SIADD :

Le Conseil Municipal prend connaissance du diagnostic du Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Développement Durable (SIADD). L'Assemblée souligne le bon travail très précis et pédagogique établi par les techniciens de la Commission M. Personeni et Melle MAROLLE, auteurs du document.

3- Orphelinat :

Suite à notre demande, l'EPCI a fourni le dossier technique du projet effectué par leurs services.

Le projet d'un habitat multigénérationnel était très intéressant mais son coût a fait reculer l'EPCI sur cet investissement compris entre 1 000 000 € et 1 200 000 €, le bâtiment est actuellement mis en vente à 125 000 €.

TRAVAUX :

1- Cimetière :

Suite à la visite de M. RISSO en novembre, les travaux prévus vont être entrepris dès que possible. Seront entrepris en premier lieu, la réalisation de l'ossuaire et du caveau d'attente.

3- Abri forestier :

La toiture de l'abri forestier doit être réparée, les anciennes plaques seront remplacées par des tôles isolées qui ont été commandées. L'opération sera réalisée par les chasseurs, seule la matière d'œuvre (l'achat des toles pour 3900 €) est à la charge de la Commune. L'ensemble des utilisateurs de cet abri forestier pourra ainsi bénéficier d'un confort accru pour leurs agapes en forêts.

4- École et Mairie :

L'entreprise Laurent portes et fenêtres de Sorcy a été contactée pour faire un devis sur plusieurs travaux d'entretien à réaliser dans les bâtiments communaux.

- École :
 - porte sortie côté cour première salle
 - serrure de sécurité sur porte sortie WC
- Mairie :
 - panneau pavés de verre à changer
- Café :
 - serrure de sécurité sur la porte de sortie

Le devis sera étudié en Conseil Municipal dès sa réception.

5- Travaux 2014 :

- Travaux à prévoir :
 - Toiture école/mairie
 - Toiture Église
 - Paratonnerre
- Travaux à reconduire et à terminer :
 - Remplacement des conduites en plomb et compteurs d'eau extérieurs
 - Cimetière
 - Plan local d'Urbanisme
 - Protection de la Source

ÉLECTIONS MUNICIPALES :

Quelques informations :

- Date des élections : les dimanches 23 et 30 mars 2014.
- Déclaration de candidature obligatoire : il existe désormais une obligation de déclaration de candidature dans les communes de moins de 1000 habitants. Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

Pour le premier tour, les déclarations de candidatures sont déposées en Préfecture en février 2014 et jusqu'au 6 mars 2014.

- Le retrait de candidature n'est pas possible au-delà de la période de dépôt de la déclaration de candidature. Il n'est par ailleurs pas possible de se retirer entre deux tours de scrutin.
- Un candidat élu peut alors ne pas siéger lors des premières séances de l'Assemblée et déposer sa démission en Mairie auprès du nouveau Maire.

SUBVENTIONS :

L'Assemblée prend connaissance du versement de la dotation de solidarité pour un montant de 3500 € sur les travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par le Conseil Général.

DIVERS :

- Remerciements chaleureux des jeunes mariés Melle MOUROT Coralie et M. TOUSSAINT Julien pour leur mariage du 14 septembre 2013.
- Remerciement de la famille DELCROIX à la municipalité, au conseil municipal, aux employés communaux et aux sapeurs pompiers pour leur témoignages de soutiens lors du décès de notre adjoint et ami Jean-Claude DELCROIX.
- Remerciements au téléphone de M. BIRKEL Antoine et par son courrier de la famille BIRKEL pour le décès de Mme BIRKEL Claire.
- Remerciements de M. VARNIER Gilles pour le témoignage de la Commune lors décès de sa maman.
- Le conseil Municipal est informé :
 - du montant du contingent incendie (SDIS 54) de 6674 € pour l'année 2014.
 - de la lettre des jeunes agriculteurs qui souhaitent que les friches soient utilisées par les agriculteurs. Le Maire pose la question si la couverture de ses panneaux solaires est conforme à la déontologie des jeunes agriculteurs ?
 - de l'ouverture d'un nouveau Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAPE) à Blénod lès Toul à partir de janvier 2014.
 - du CDrom reçu par la Préfecture concernant le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de Meurthe et Moselle.
- Suite à la demande de M. ANTOINE Michel pour obtenir une numérotation de l'adresse postale du GAEC de la Deuille ; le conseil décide d'attribuer à cette exploitation le numéro 22 rue de la Deuille.
- M. SIMONIN Stanislas évoque le fait que certains chemins, en particulier Voie de Bulligny et Voie Vinot, s'abiment au milieu de la route et propose de faire intervenir la garantie décennale. M. le Maire rappelle que la garantie sur la voirie n'est que d'une année, la garantie

URUFFE
13/12/2013

décennale ne peut donc être utilisée mais l'entreprise sera réinterpellée pour réparer ces chemins avec une demande de remise financière sur ces travaux.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h25 mn.